

# CAISfos SEINE & MARNE

JOURNAL D'INFORMATIONS DES PERSONNELS EDF-GDF, DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES DE SEINE-ET-MARNE Janvier 2011 - n°31

## Meilleurs voeux





## Un peu d'Action !

Sachez que le **Cercle d'Esgrime Melun Val de Seine et la C.M.C.A.S de Seine et Marne** ont signé courant d'année 2010 une convention de partenariat.

Les bénéficiaires de la C.M.C.A.S de Seine et Marne devront juste s'acquitter d'une licence au tarif, selon les âges de 26 € ou 56 €, la convention de partenariat prévoyant la gratuité des cours d'esgrime, en contrepartie la C.M.C.A.S met à disposition la salle polyvalente de Bois le Roi au CEMVS.

Accès à la salle de **MELUN** (complexe de la motte aux cailles) **pour les jeunes débutants** : le Mardi et le Jeudi de 16h30 à 18h30.

Pour les **adultes** (tous les âges) le Lundi et Mercredi de 19h30 à 21h30. Accès à la salle de **LIVRY sur Seine pour les petits (6 à 10 ans)** le Lundi de 18h à 19h

Accès à l'esgrime Artistique à **VAUX le Pénil**, salle de la « Buissonnière », **selon les âges**, le Mardi de 18h à 21h.

Possibilité de louer du matériel au club.

Inscription au complexe sportif place de la motte aux cailles, le Mardi à partir de 17h **Tél 01 64 39 13 04**

Pour que vous puissiez être identifiés en tant que Bénéficiaires des Entreprises, merci, si vous êtes intéressés, de présenter aux personnes qui vous accueilleront une pièce qui permettra au club de vous identifier comme tels (carte de Bénéficiaire etc ...).

B FOISY - Commission Sports

## Les échos de Seine & Marne

### Aux agents de la SLV 1

Suite à une restructuration des services du centre de MELUN, l'entrée de votre SLV se situe maintenant, place Arthur CHAUSSY où des places de stationnement vous attendent. Nous n'oublions pas de fêter cet événement par une inauguration. Nous vous communiquerons la date ultérieurement.

Nous profitons de ce déménagement pour vous communiquer les horaires d'ouverture de votre SLV,

Le matin de 8h 15 à 11h 45, l'après midi de 13h 15 à 16h 45, sauf les mercredis et vendredis après midi.

### Vivre sereinement

#### Sports d'hiver et loisirs à la montagne

Pour tous les séjours à la montagne, été comme hiver, cette assurance individuelle ou familiale peut être souscrite pour le week-end, un court séjour ou à l'année. Elle intègre la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance en montagne sans surprime. Elle couvre toute la famille, enfants et petits enfants.

Pour tous renseignements, contacter votre SLV.

#### Pourquoi souscrire une assurance scolaire ?

Parce que vos enfants peuvent à tout moment être victimes d'un accident, même s'ils se blessent seuls, une assurance scolaire s'impose !

Cette assurance sera exigée par le chef de l'établissement scolaire pour les activités extra-scolaires, notamment pour les sorties facultatives (visite d'un musée, classes vertes, de neige ou de découverte)

Le choix de l'organisme d'assurance reste libre, et l'établissement fréquenté ne peut vous imposer que la présentation d'une attestation d'assurance scolaire.

Bénéficiez de garanties indispensables pour 13,41 € T.T.C./an pour le 1er enfant, et d'une réduction de -10% pour le 2ème enfant, -20% pour le 3ème enfant, -30% pour le 4ème enfant et plus.

Pour tous renseignements contactez votre SLV.

### Vous et votre C.A.S

Il nous paraît bon de vous rappeler les horaires d'ouverture de votre C.M.C.A.S de Seine et Marne et celles des SLV ayant des permanences TAC (Technicien accueil conseil).

**Pour la C.M.C.A.S**, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

**Pour les S.L.V ayant une permanence TAC**

**NANGIS** : Permanences le lundi de 13 h 30 à 16 h 00 et le jeudi de 8h 30 à 12h

le mercredi matin pour le réseau solidaire de 9h à 12h

**VAIRES** : Permanence le mardi de 9 h 30 à 11 h 45

**CROISSY** : Permanence le mardi de 13 h 30 à 16 h 00

Votre correspondante assure la permanence de la SLV tous les jours de 8h30 à 15h30 sauf le mercredi - tél. : 01 60 33 22 28

**MARNE** : Permanence le mardi de 9 h 30 à 16 h 00

Merci pour votre compréhension

### Les vacances d'hiver approchent : PENSEZ A VOUS PROTÉGER !

A la montagne, vous n'êtes pas à l'abri d'un accident pouvant occasionner des dépenses importantes (dommages corporels, frais de recherche, frais médicaux, détérioration du matériel...)

Le contrat Sports d'hiver et loisirs à la montagne souscrit par la CCAS prend en charge tous ces risques.

Ce contrat vous permet d'être garanti en responsabilité civile, en défense-recours et en individuelle accident. Des prestations d'assistance 24h/24 et 7j/7 sont incluses au contrat (frais de secours sur piste ou sur le lieu de l'accident, frais de recherche et de sauvetage, remboursement de forfait remontée mécanique et de leçons de ski de plus de trois jours en cas d'accident...)

N'hésitez pas et demandez votre formulaire d'inscription.

### Infos service

Cancer info service : 0 810 810 821.

Hépatites info service : 0 800 845 800. (appel gratuit)

Asthme et allergies : 0 800 192 021. (appel gratuit)

Sida info Service : 0 800 840 800. (appel gratuit)

Maladies rares info service : 0 810 631 920.

Ligne de vie : 0 810 037 037. Ce dispositif est destiné aux patients atteints du sida, d'hépatites et de cancer.

Tabac info service : 0 825 309 310.

Drogues info service : 0 800 231 313.

Ecoute cannabis : 0 811 912 020 (appel gratuit), ligne à disposition des jeunes et de leurs parents.

Allô Diabète : 3260 et dire « allô diabète » ou 01 40 09 24 25

Ecoute alcool : 0 811 913 030.

Alcooliques anonymes : 01 48 06 43 68. Cette association a mis en place des groupes de parole pour accompagner les personnes souhaitant en finir avec l'alcool.

Fil santé jeunes : 3224 (appel gratuit) ou 0144 93 30 74 (coût d'une communication ordinaire). Des spécialistes répondent aux questions que se posent les adolescents sur la sexualité, la santé, la drogue...

## ADRESSES UTILES

#### Centre national de Santé CCAS

4 avenue Richerand - 75010 Paris - tél. : 01.40.03.38.40

#### Centre d'examen pour bilan santé

**Dammarié Les Lys** : 590 C, rue des frères Thibault

tél. : 01 60 56 52 90

**Meaux** : Zone Industrielle Nord - 3, rue Jehan de Brie

tél. : 01 60 09 25 38

#### Centre dentaire mutualiste Groupe FMP

1 allée Nicéphore Niepce 77200 Torcy - Tél 01 60 95 43 45

1 rue de la brasserie Grüber 77000 Melun - Tél 01 64 83 01 75



# Éditorial

Cela faisait plusieurs années qu'on le prédisait à la fin de chaque été : « la rentrée sociale risque d'être chaude ». Ce fut le cas avec plusieurs millions de personnes dans tout l'hexagone qui ont manifesté contre une réforme des retraites imposée par le gouvernement, injuste aux yeux de plus de 70 % de la population.

Cependant, les arguments justes et nombreux (augmentation de la précarité, sentiment croissant d'y être exposé, mal-être au travail, incertitude des jeunes face à l'avenir, baisse du pouvoir d'achat et des aides sociales, etc.) n'étaient pas spécialement nouveaux.

Ce fut un mouvement intergénérationnel, qui a fait la force de ces rassemblements alors qu'il est manifeste que la réforme du gouvernement fait peser le plus gros de l'effort sur les générations futures, celles-ci n'ont pas hésité à manifester solidairement avec leurs aînés.

Le constat de la dégradation sociale, même s'il trouvait sa résonance dans la conscience d'une grande partie de nos concitoyens s'est exprimé dans la rue avec pour seule réponse de la part de nos gouvernants un mutisme absolu sans aucun engagement d'ouverture de négociation face à cette revendication légitime.

Or, c'est bien la bataille des idées que nous avons gagnée, qu'une société face à des inégalités sociales injustes n'est pas viable. Les attaques contre nos acquis sociaux se sont amplifiées. Un courrier du Ministère de l'Énergie indique aux partenaires sociaux de la branche des IEG « vouloir vivement moderniser le fonctionnement des institutions sociales et en particulier, redéfinir l'assiette de financement de celles ci, son contrôle et sa gouvernance ... » en résumé, c'est financer les activités sociales comme un CE de droit commun, à savoir 1 % de la masse salariale, sous tutelle des employeurs.

Face à cette remise en cause du fond du 1%, nous vous invitons, si vous ne l'avez pas fait, à signer massivement la pétition pour la défense de la gestion ouvrière de nos activités sociales.

Je ne terminerai pas cet édit sans vous souhaiter, le conseil d'administration et moi-même, nos vœux les plus sincères, les plus chaleureux, de santé et de réussite dans tous vos projets pour vous et vos proches. Que cette année 2011 soit pour tous source de bonheur, de joies, et de solidarité pour le bien être de chacun.

Hamid Niati

Président de la C.A.S de Seine et Marne

[hamid.niati@asmeg.org](mailto:hamid.niati@asmeg.org)



## SOMMAIRE

### VIE DE VOTRE C.A.S

Un peu d'Action !.....	2
Les échos de Melun.....	2
Dossier Retraite.....	4-5

### MUTUELLE

Architecture de la protection sociale des IEG .....	6-7
---	-----

### ACTIVITÉS

L'agenda des activités .....	10
Randonnée moto et interview.....	11
Qu'est un Bénévole dans vos Activités ? .....	11
Convoyage : pourquoi pas vous ? .....	12
Challenge INTER SLV .....	12
Escapade en BRETAGNE.....	12
Séjours bleus à Morgat .....	13
Villeneuve St Denis .....	13
ROCK SELLER .....	14
Salon «peinture et sculpture» .....	14
Les brochets et les black bass.....	14
Repas 40 ans.....	14
César Palace .....	14
« CARMEN » Opéra en Plein Air .....	15
Journée femmes agents à Montmartre.....	15
Puy du Fou .....	15
Soulac 2010 .....	15
Repas champêtre.....	15
Sortie Champignons.....	15
Arbre de Noël .....	16

### SANTÉ SOLIDARITÉ PRÉVENTION

Surrendettement : comment l'éviter ou en sortir .....	8-9
---	-----

Directeur de la publication :

Hamid Niati

Rédacteur en chef :

Thierry Cabanero

N° ISNN 1620-2880

Réalisation et impression :

Imprimerie Rivet Presse-Édition,

Limoges

# Dossier Retraite

## d'autres choix sont possibles :



### Retraites : ce qu'on ne nous dit pas...

**Nous vivons de plus en plus longtemps. Il y a de plus en plus de retraités pour toujours moins d'actifs. Il faut donc travailler plus longtemps. L'argument de la démographie oui, mais c'est l'espérance de vie en bonne santé qui détermine le temps pendant lequel le retraité «profite» de sa retraite.**

### Espérance de vie :

	Hommes	Femmes	Espérance de vie Homme en bonne santé	Espérance de vie Femme en bonne santé
Ouvrier	76	82	59	63
Cadre	78	84	64	69

Depuis 1960, la productivité a été multipliée par 5, ce qui signifie qu'un actif de 2010 produit 5 fois plus de richesses qu'un actif de 1960. Cela signifie aussi qu'un actif d'aujourd'hui devrait pouvoir « financer » plus de retraites. On estime que dans les 40 prochaines années, la productivité devrait encore doubler. Si le nombre de retraités augmente et que le nombre d'actifs croît jusque 2010, la situation devrait rester stable jusqu'en 2050. Or on nous demande de travailler plus longtemps alors que les entreprises se débarrassent de leurs salariés avant 60 ans, sans les remplacer.

Aujourd'hui, 6 salariés sur 10 sont «hors emploi» à l'heure de la retraite. En moyenne, les seniors sont écartés de l'emploi à 58,5 ans. Le chômage des jeunes n'a jamais été aussi élevé. 23% des actifs de 15-24 ans sont à la recherche d'un emploi. Suivant les différents scénarios élaborés par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), le solde annuel du système des retraites atteindrait

en 2050 un déficit maximal de 120 milliards d'euros, soit 3% de la richesse nationale (PIB).

A force de discours alarmistes sur les déficits, discours largement relayés par les médias, on en oublierait presque que la France est un pays riche. Ces vingt dernières années, la richesse (PIB) de notre pays a doublé et on prévoit un nouveau doublement d'ici à 2050. Dans le même temps, la rémunération du travail (salaires + cotisations) a progressé moins vite que la richesse nationale.

Ces 30 dernières années, 10% de la richesse produite (200 milliards) a été transférée de la rémunération du travail vers les profits, soit 8 fois le déficit de la caisse d'assurance vieillesse. Ce transfert a bénéficié aux revenus financiers (dividendes versés aux détenteurs des capitaux des sociétés). Ainsi, en limitant la progression des salaires au profit des actionnaires, on limite aussi les cotisations qui alimentent les caisses de retraite et on crée les déficits. Les déficits ne sont pas une fatalité





mais résultent de choix politiques.

La crise économique provoquée par les financiers a engendré du chômage. La diminution de la masse salariale a entraîné des pertes de cotisations. La moitié des déficits de ces 10 prochaines années est liée à la crise. En dégradant nos retraites pour cause de déficit, on nous fait payer une crise économique dont nous ne sommes en rien responsables ! A ces déficits, se sont superposés les effets de la crise économique (Transfert de richesse, déficit, battage médiatique, réforme des retraites).

Une nouvelle réforme qui repousserait l'âge de départ à la retraite entraînerait dans la précarité ceux qui, très tôt, sont exclus de l'emploi.

La dégradation des pensions imposerait un système par capitalisation (épargne, placements à risque) qui se substituerait au système actuel par répartition. Lutte contre l'emploi précaire et les temps partiels imposés, favoriser l'emploi des jeunes 100 000 chômeurs en moins = 1,3 milliard de cotisations en plus.

### Les précédentes réformes

#### 1993 Mesures Balladur

- Calcul sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années
- Indexation sur les prix et non plus sur les salaires
- 40 années de cotisations au lieu de 37,5
- Décote de 5% par année manquante

#### 2003 Loi «Fillon»

- Extension des mesures « Balladur » à la fonction publique
- 41 années de cotisations

#### 2007 Régimes spéciaux Alignement sur la fonction publique

Conséquence : baisse de 15 à 20 % du montant moyen des retraites 1 million des plus de 65 ans sous le seuil de pauvreté source INSEE 50% des nouveaux retraités touchent moins de 1000 € Les femmes avec des carrières incomplètes sont les plus touchées (source INSEE). Ces réformes n'ont pas modifié l'âge effectif de départ en retraite mais, en pénalisant les carrières incomplètes, elles réduisent dramatiquement les pensions des nouveaux retraités...



### D'autres choix sont possibles :

- Augmentation de la masse salariale par une relance drastique de l'emploi.
- Politique fiscale 10% des dividendes versés aux actionnaires = 1% de PIB
- Revalorisation des salaires.
- Suppression des niches fiscales (70 à 150 milliards par an)
- Fin de la défiscalisation des heures supplémentaires (400 000 emplois)
- Fin des exonérations des cotisations patronales (30 milliards par an)
- Suppression du bouclier fiscal (10 à 15 milliards par an)

- Chasse à la fraude fiscale (29 à 40 milliards par an)
- Chasse aux paradis fiscaux.

La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations, sans décote, c'est possible ! C'est un choix de société ! Une question de partage de la richesse nationale ! Ensemble, exigeons-la !

Source 8ème rapport COR Source INED. Source INSEE

P. CHAUMET  
Administrateur de la C.A.S

## DOSSIER : COUVERTURE SUPPLEMENTAIRE MALADIE

# Architecture de la protection sociale des IEG



## MA RETRAITE, JE LA VIS EN BONNE SANTÉ

- 1er niveau : sécurité sociale.
- 2ème niveau : partie complémentaire CAMIEG.
- 3ème niveau : couverture supplémentaire maladie MUTIEG (CSM et CSM-R).

**CSM : Couverture Supplémentaire Maladie** avec un **R** pour les retraités.

### Pour les Actifs :

Ce 3ème niveau, appliqué au 1er janvier 2011, est devenu obligatoire avec une participation des entreprises à hauteur de 60% de la cotisation. Vous avez reçu une information à votre domicile.

En 2009, les partenaires sociaux ont négocié un accord de prévoyance (accident, décès, invalidité) également obligatoire, qui permet, une participation financière importante (83%) des entreprises, alors que l'IDCP est une garantie à adhésion volontaire avec une cotisation réglée en totalité par l'assuré.

### Pour les inactifs :

S'appuyant sur le décret de 2005, les employeurs les ont exclus de toutes les négociations de la CSM des actifs.

Les fédérations syndicales ont donc construit un ensemble de protections sociales (remboursement de frais de santé, dépendance, garantie obsèques) dans le cadre du projet « passerelles » qui bénéficiera d'une subvention non affichée pérenne du 1 % activités sociales : **la CSM-R.**

**Ce produit en fonction depuis le 1er janvier 2011 avec une grille de remboursement identique à celle de la CSM des actifs. C'est la MUTIEG qui en assurera la gestion pour tous les agents.**

## Les principales mesures de la couverture supplémentaire maladie retraités (CSM «R»)



- La population couverte est identique à celle de la CAMIEG.
- La grille de prestations est identique à celle des actifs.
- La participation du 1 % comme aide aux cotisations est calculée en fonction du **coefficient social et de l'avis d'imposition de l'année N-2.**
- Le montant des cotisations (voir votre guide pratique)
- Une participation supplémentaire du 1% sur les cotisations de la CSM-R est possible s'il y a souscription de contrats dépendance et/ou obsèques.
- Des réductions supplémentaires sont possibles sur les cotisations de la CSM-R pour les adhérents d'un contrat IDCP.
- Gratuité de cotisation pour les ouvrant droits ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80% ainsi que pour les agents ayant un revenu inférieur à 8650 € par an.
- **Remboursement du forfait hospitalier, de la chambre particulière et du lit accompagnant.** Les retraités actuels ont jusqu'au 30 juin 2012 pour adhérer à ces conditions tarifaires. Les actifs sortants (nouveaux retraités appelés « loi Evin »), ont 12 mois à compter de leur date de mise en inactivité pour adhérer. Au-delà de ces délais, un délai de carence de 9 mois sera appliqué pour chaque nouvelle adhésion.
- La gestion de ce contrat est confiée à la mutualité : MUTIEG R.ASSO.

## Subvention par le fonds du 1 %

La subvention de 27 M€ correspond à la participation du 1 % aux frais du forfait hospitalier, la chambre particulière et le lit accompagnant des actifs et des retraités en 2009. Ces prestations sont incluses dans la grille de remboursement de la CSM actifs et CSM-R. Cette subvention sera donc versée en totalité à l'aide à la cotisation de la CSM-R.

## REDUCTIONS COMPLEMENTAIRES POSSIBLES SUR LES COTISATIONS MENSUELLES CSM-R

- Possibilité de réduction des cotisations CSMR mensuelles si le retraité a souscrit un contrat individuel IDCP, quel qu'il soit, accident, maladie, famille ou nouvelle formule.
- Il n'est pas tenu compte du niveau des taux choisis dans les contrats IDCP.
- Le calcul de cette réduction (bonus) sera établi à l'adhésion CSM-R.
- Dès la souscription d'un contrat IDCP, l'hypothèse d'ancienneté dans le contrat sera calculée sur un âge théorique de fin de contrat à 65 ans.
- Passé l'âge terme, il n'y a plus d'appel de cotisation IDCP, mais le bonus continu de s'appliquer.
- Pour ceux qui se situent dans la 1ère tranche (gratuite, revenus inférieurs à 8650 €) et qui, par leur adhésion ont à un contrat IDCP ouvriraient droit à ces réductions, une somme forfaitaire d'un montant de 1500 € sera versée à l'intéressé au titre d'un premier niveau de garantie obsèques.



## Forfait hospitalier, chambre individuelle et lit accompagnant

Les remboursements automatiques du **Forfait Hospitalier**, de la **Chambre Particulière** et du **Lit accompagnant** par la CAMIEG et financés par le 1% sont stoppés depuis le **31 décembre 2010 (la CMCAS pourra assurer cette prestation à titre exceptionnel durant 18 mois, et uniquement une seule fois).**

Ces prestations sont intégrées dans la grille. (Il y a donc nécessité d'adhésion à la CSM-R pour y prétendre.)

- **La mise en place de la CSM-R modifie les contrats MUTIEG existants.**
- Des produits optionnels et facultatifs SODELI et CORT sont proposés par la Mutieg. Ils remplacent les anciennes options, Socle, Souplesse, Equilibre et Confort pour diminuer le reste à charge.

## Les actifs partant en retraite à compter du 1er janvier 2011 peuvent, à compter de la date de leur départ en inactivité :



**dans les 6 mois**, choisir le régime d'accueil loi Evin et rester sur **CSM actifs** (paiement cotisations salariés + part employeur + majoration). Isolé : 1,1625 % et famille : 2,052 % du salaire.

- La grille des prestations restera figée dans le temps.

- **Dans les 12 mois**, choisir la **CSM-R**, au delà de ces délais, un délai de carence sera appliqué.

### Concernant cette complémentaire, niveau communication,

- vous avez dernièrement reçu de la C.C.A.S, un guide pratique accompagné d'un bulletin d'adhésion.
- Votre C.M.C.A.S de Seine et Marne toujours proche de vous a organisé en différents points d'accueils sur le département des journées d'information.

Toutefois, si vous rencontrez encore un doute ou une incompréhension quant à l'utilité d'adhérer en tant qu'Inactif à cette couverture complémentaire, n'hésitez pas contactez votre SLV ou votre C.M.C.A.S. ou connectez vous sur le site internet : [www.mutieg.fr](http://www.mutieg.fr) espace CSMR Retraités.

P MIEVILLE

**PJ : un bulletin d'adhésion, pour les pensionnés ceux qui ne pourraient pas se connecter au site web de la Mutieg, vous est joint à ce journal.**

# SURENDETTEMENT : comment l'éviter ou en sortir

L'un des problèmes auquel vous pourriez être confrontés en tant que consommateurs, c'est celui de ne plus pouvoir honorer le paiement de vos créances, vos moyens financiers ne vous le permettant plus. Il faut dire que notre société de consommation grandissante ne peut que donner naissance à ce genre de fléau qu'est le surendettement. **Il existe toutefois une loi financière depuis août 2003 qui permet aussi aux ménages gravement endettés d'obtenir l'effacement de certaines dettes.**



## SURENDETTEMENT, QUAND FAUT-IL REAGIR ?

Est considérée comme surendettée, toute personne qui se trouve dans l'impossibilité manifeste de rembourser ses dettes non professionnelles. Il ne faut donc pas que vous attendiez de ne plus pouvoir faire face à vos échéances pour réagir :

- le bon réflexe est de s'adresser dès que possible à votre créancier pour obtenir un arrangement à l'amiable, si vous ne réagissez pas et ne payez plus vos mensualités, votre créancier, lui, va réagir. Si l'arrangement amiable n'aboutit pas, vous pourrez saisir la commission de surendettement. Selon l'état du surendettement établi par la commission, deux procédures sont possibles :

- la procédure ordinaire de surendettement, lorsque la situation est grave mais pas irrémédiablement compromise ;

- la procédure de redressement personnel instituée par la loi du 1/8/2003

## QUI PEUT BENEFICIER DE LA PROCEDURE DE SURENDETTEMENT ?

Ce dispositif s'adresse à toute personne française ou étrangère résidant en France, quel que soit son niveau de vie. Ainsi, tout consommateur peut bénéficier de cette procédure à condition :

- d'être de bonne foi. La notion de bonne foi est très importante, elle est constamment reprise par la jurisprudence. Est de bonne foi le débiteur qui, sans l'avoir

cherché de manière consciente et réfléchie, se trouve dans l'incapacité de régler toutes ses dettes.

- d'être « dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles ». En fait, il s'agit de toute personne qui n'arrive plus à respecter les engagements souscrits à la suite de circonstances ayant affecté ses revenus : chômage, séparation, maladie, accident, décès du conjoint... Les dettes ne doivent pas être liées à l'exercice d'une profession (commerçants, artisans, chefs d'entreprise... pour lesquels il existe une procédure spécifique).

## QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT ?

La loi sur la sécurité financière du 01/08/2003 et son décret d'application du 24/02/2004 renforcent le rôle pivot de la commission de surendettement. Il lui appartient d'orienter le dossier, soit vers les mesures de traitement du surendettement (plan conventionnel de redressement ou mesures recommandées), soit vers le juge de l'exécution aux fins d'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel.

### Note !

Au moins une commission de surendettement des particuliers a été créée dans chaque département (mais il peut y en avoir plusieurs par département).

Dès que la commission est saisie du dossier, elle demande l'inscription de la personne surendettée au fichier des incidents de remboursement des crédits. Cette démarche la met en principe dans l'impossibilité d'obtenir un prêt. Cela contribue à protéger le débiteur de lui-même, ce dernier ne pouvant aggraver son cas en souscrivant des prêts. L'inscription sur le fichier des incidents de paiement passe de 10 ans à **5 ans**. Ce fichier est conservé pendant toute la durée d'exécution des mesures prévues dans le plan sans pouvoir excéder **5 ans** (nouvelle mesure fin d'année 2010) La commission a **3 mois** au lieu de 6 pour instruire le dossier et décider de son orientation. Si après ce délai, la commission ne s'est pas prononcée, le débiteur a la faculté de saisir directement le juge de l'exécution, afin d'ouvrir une procédure de rétablissement personnel.

- La recevabilité de la demande
- Examen de la situation du débiteur
- Tentative de conciliation amiable
- Les recommandations de la commission
- Le moratoire et l'effacement des dettes

## LE FICHAGE EN CAS DE SURENDETTEMENT

Un fichier national recensant les incidents de paiement caractérisés, liés au remboursement des crédits accordés aux consommateurs a été créé. Les personnes surendettées n'ont pas à payer les frais d'inscription au fichier (*Code de la consommation, Art. L. 333-4*).



**Ce fichier enregistre:**

► Tout défaut de règlement d'un montant au moins égal au triple de la dernière échéance due (soit trois mensualités de crédit non payées).

► Tout défaut de paiement pour lequel un établissement de crédit prononce la déchéance du terme du crédit ou engage une procédure judiciaire.

► Les plans conventionnels de surendettement recommandés par la commission ou par le juge. L'inscription est conservée pendant toute la durée d'exécution du plan sans pouvoir dépasser 10 ans, 5 ans si la personne rembourse son plan sans incident.

► Les mesures de rétablissement personnel. Leur inscription est conservée pendant 5 ans au lieu de 8 ans suite aux dernières mesures prises fin 2010.

► Les moratoires. L'inscription dure pendant toute la durée de la mesure qui ne peut excéder 2 ans. L'inscription sur le fichier intervient dès que la commission de surendettement est saisie du dossier du débiteur et non plus lorsque la commission a statué sur sa recevabilité. La radiation du fichier intervient dès que le débiteur a justifié auprès de la Banque de France du règlement intégral de ses dettes auprès de tous les créanciers figurant au plan ou au jugement. Par ailleurs, les établissements financiers offrant des crédits doivent déclarer les incidents de paiement qu'ils constatent.

**Sont considérés comme des incidents de paiement notamment :**

► Pour un même crédit à échéances échelonnées, les défauts de paiement atteignant un montant au moins égal au double de la dernière échéance due, pour les crédits remboursables et dans les autres cas lorsque ce montant est impayé pendant 60 jours;

► Pour un même crédit ne comportant pas d'échéances échelonnées, le défaut de paiement des sommes exigibles 60 jours après la date de mise en demeure d'avoir à payer, dès lors que les sommes dues impayées sont au moins égales à 500 € ;

► Pour tous les types de crédit, les défauts de paiement pour lesquels l'établissement de crédit engage une procédure judiciaire ou prononce la déchéance du terme. Ces informations sont conservées pendant 5 ans à compter de leur enregistrement à la Banque



de France. Seuls les établissements de crédit et les services financiers de La Poste sont autorisés à les consulter.

**QUELQUES CONSEILS :**

**Évitez** une accumulation de dépenses trop élevées par rapport à vos ressources (achat à l'aide de crédit à la consommation, utilisation excessive de crédit revolving, ou autres ...).

**Calculez** votre taux d'endettement. Globalement, si vous devez consacrer plus de 33% de vos entrées (salaires, primes, allocation, ...) à rembourser vos crédits, vous êtes en situation de surendettement.

Si vous ne dépassez pas les fameux 33%, mais que vous traversez une période de difficultés financières : **réduisez** vos dépenses, réduire ne veut pas dire supprimer mais repensez l'ensemble de celles-ci et diminuez les éléments compressibles comme les : sorties, loisirs, vêtements cadeaux, ... le temps que votre budget se rééquilibre.

**Ne reprenez** aucun autre crédit à la consommation ou renouvelable, selon vos besoins indispensables, essayez de retarder autant que possible les dépenses

**Diagnostiquez** en cas de doute votre situation financière avec votre conseiller bancaire ou financier, il sera à votre écoute, surtout si vous faites jouer la concurrence en lui annonçant par

exemple que vous allez comparer les coûts des différents crédits et que vous êtes prêt à passer à la concurrence. En temps que client, il n'a pas forcément intérêt à vous laisser partir. N'hésitez pas à relire vos contrats de prêts et vos crédits, il existe des assurances en cas de perte d'emploi, de maladie, d'incapacité de travail, que vous avez peut être souscrites.

Renseignez vous également auprès des services sociaux. Il existe certaines mesures d'allocations exceptionnelles sous forme d'aide financière, à votre caisse d'allocation familiale, à la C.A.F qui peuvent vous octroyer des aides financières.

Avant d'envisager de saisir la commission de surendettement, il peut être judicieux de s'adresser à l'assistante sociale au sein de votre entreprise ou celle de votre lieu de résidence (dans votre commune ou ville)

Il existe aussi une autre solution dont on parle beaucoup moins et c'est pourtant celle qui est le plus conseillée par les associations de consommateurs, il s'agit du dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Il est vrai que cette solution n'est pas accordée à chaque demandeur.

Vous devez déposer un dossier qui après étude par une commission sera accepté ou invalidé.

En dernier recours rapprochez vous de votre SLV qui vous orientera vers la commission Santé Solidarité de votre C.M.C.A.S.

P MIEVILLE



## En prévision SLV 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 12

### SLV 1 :

Hippodrome de Vincennes  
Vélo rail  
Le train de Noël à Evreux  
Le familistère de guise  
Stade de France (foot ou rugby)  
La cité Menier de Noisiel  
Sortie enfants (à déterminer)  
Randonnée à cheval  
Rungis  
Sortie en forêt de Fontainebleau  
Opéra à Fontainebleau ( Mme Butterfly )  
Week end en Normandie  
Trophée Andros  
Repas de Noël restaurant CCAS  
Galette

### SLV 2 :

Château de Fontainebleau  
Château de Vaux le Vicomte  
Journée dans l'Yonne  
Week end en baie de Somme

### SLV 3 :

Sortie dans le VAL de MARNE  
La Ferme des MICHETTES  
Soirée MUSIC HALL Parisien  
Opéra GARNIER / ARTISHOW  
Théâtre Parisien

### SLV 4 :

Sortie guinguette  
Sortie champignons  
Repas champêtre  
Théâtre Parisien  
Cabaret Parisien  
Spectacle son et lumière à Ponthierry  
Après midi récréatif  
Week end à Merlimont  
Balade en Ardèche

### SLV 5 :

Nigloland  
Journée bien être  
Soirée bowling  
Baptême en avion  
Paintball

### Mémorial de Caen

Visite Parisienne  
Concert rock années 80  
Disney Wild West Show  
Soirée humoriste  
Soirée théâtre  
Salsa  
Repas de Noël  
Galette  
Week end Puy du Fou

### SLV 7 :

Nocturne à Vincennes  
Capitaine Fracasse  
Nigloland  
Quad & 4 x 4  
Sortie champignons prix coûtant  
Théâtre «le dîner de cons»  
Barbecue  
Soirée beaujolaise  
Week end Beauval / gibier  
Futuroscope  
Randonnée  
Concours belote

### SLV 10 :

Hippodrome Vincennes  
Giverny  
France miniature  
Journée des plantes à Courson (91)  
Cinéma le rex  
Cinéma Melun  
Musée visite de quartier  
Michèle Laroque  
Week end Nigloland  
Galette des rois

### SLV 12 :

Accrobranche  
Le Loing en canoë  
Conservatoire national des plantes  
Musée d'Orsay expo Manet  
Marche de Rungis  
Grandes eaux de Versailles  
Sortie sportive à déterminer  
Momes en bonheur  
Comédie française  
Zazie  
Spectacle Noël pour les petits  
Animation site expo Amazone

## En prévision COMMISSIONS

### Arts et loisirs :

Week end Ski à Saint Jean de Sixt du 06 au 09 janvier 2011  
Loto à Villeneuve Saint Denis le 20 mars 2011  
Florence FORESTI au Palais des Sports le 26 mars 2011  
Voyage à Malte du 11 au 18 avril 2011  
Voyage en Crête du 11 au 18 avril 2011  
Concert Eddy MITCHELL au Palais des Sports le 29 avril 2011  
« Balade Celtique » en Irlande du 19 au 26 mai 2011  
Bruxelles au Pays de Tintin du 14 au 15 mai 2011  
Sortie « Journée de la femme agent » en mai ou juin 2011  
Randonnée Moto en juin 2011  
« Au cœur des Fjords » en Norvège du 28 juin au 05 juillet 2011  
Les Noces de Figaro à l'Opéra Bastille  
Fête de la CMCAS en juin 2011  
Comédie Musicale « DRACULA » de Kamel OUALI le 31 septembre 2011  
« Au fil du Nil » du 22 au 29 octobre 2010  
Bal de la CMCAS le 12 novembre 2011  
Salon de peinture du 26 et 27 novembre 2011  
Salon de l'artisanat 10 et 11 décembre 2011  
Réveillon de la Saint Sylvestre à la Salle Marcel Paul de Bois le Roi

### Jeunesse :

Musée de la magie et de l'automate le 30 janvier 2011  
Brice Kapel et son Coloricocola le 27 mars 2011  
Week end à Terrabotanica du 14 au 15 mai 2011  
Descente du Loing en Canoë en juin 2011

Visite d'un chantier médiéval en septembre 2011

Journée découverte en octobre 2011

La cité des sciences en novembre 2011

### Jeunes Agents :

Journées Sensations le 05 février 2011

Week end à Venise début mai 2011

Fête de la musique en juin 2011

Week end à Barcelone début septembre 2011

Super Bike à Magnicourt du 01 au 03 octobre 2011

Circuit – Séjour au Mexique en novembre 2011

Mais aussi, spectacle comique, Match de rugby, concert ...

### Pensionnés :

Galette en janvier 2011

Semaine de ski du 09 au 16 janvier 2011

Semaine de neige du 20 au 27 mars 2011

« Au cœur des Fjords » en Norvège du 21 au 28 juin 2011

Séjour en Andalousie du 03 au 10 septembre 2011

et du 27 août 2011

« Au fil du Nil » du 15 au 22 octobre 2010

Mais aussi Après midi dansante, Rencontre des retraités ...

### Sport :

Coupe Inter SLV de karting

Coupe régionale de pétanque

## RANDONNÉE MOTO et si ... Nous nous prenions en charge !

Sur la CAS Seine et Marne nous sommes quelques motards disséminés sur l'ensemble du département, nous ne nous connaissons pas forcément, mais avons comme point commun l'amour des gros cubes, des chromes rutilants et des rubans d'asphaltes qui tournent.

Cette activité n'ayant jamais été proposée, et si nous nous prenions en charge pour organiser une randonnée à travers la France.

Fort de ce constat, une ébauche de projet est construite et est proposée à la CAS qui nous apporte son soutien et son appui logistique. Quelques mois plus tard 20 personnes et 17 motos se sont retrouvées un dimanche de juin devant le château de Fontainebleau.

Après la traditionnelle prise de contact, départ pour 7 jours de randonnée en direction de la route des Grands Alpes et de ses 16 cols mythiques, qui relient Thonon à Menton via les cols de l'Iseran, de l'Izoard, de Bonnette Restefonds...

Malgré une météo incertaine, la convivialité, la bonne humeur, la beauté et la grandeur des sites traversés, ont enchanté la majorité des participants qui souhaitent une nouvelle édition en 2011.

Alain RONGEON SLV 10



**Hamid NIATI :** *D'où t'est venue cette idée de randonnée dans les Alpes entre collègues ?*

**Alain Rongeon :** C'est en feuilletant un recueil sur les Alpes Françaises et ses nombreuses routes touristiques la sillonnant, où un chapitre était consacré à la route des «Grandes Alpes» qui traverse cette région du Nord au Sud, que l'idée de parcourir cette route en moto m'est venue, d'abord en solo pour en tester la faisabilité et ensuite la proposer à la C.M.C.A.S. de Seine et Marne.

**Hamid NIATI :** *Comment s'est construit ce projet d'activité ?*

**Alain Rongeon :** J'ai souhaité concilier 2 idées, la partie sporti-

ve et le côté touristique grandiose du trajet emprunté et la convivialité, bonne humeur, bien connue chez les motards.

La durée de la randonnée (7jours), et la longueur de trajet (2500 Kms), impliquaient un bon équilibre dans les temps de roulage, d'arrêts touristiques et aussi de repos.

La logistique devait être parfaite pour éviter tout contre-temps

**Hamid NIATI :** *Que t'as apporté cette expérience ?*

**Alain Rongeon :** Aujourd'hui l'individualisme est de plus en plus de mise dans notre société, il est très agréable de retrouver une démarche collective dans un projet ludique avec l'implication des différents participants.

## Qu'est un Bénévole dans vos Activités ?

### Qu'il s'agisse :

de l'encadrement de nos centres de vacances jeunes, de la responsabilité, de la gestion et de l'animation de nos centres de vacances et de loisirs, du fonctionnement de toutes nos activités culturelles et sportives, des convois et autres tâches inhérentes aux centres de vacances jeunes, nos activités sociales nécessitent le concours d'un grand nombre d'agents ou d'ayants droits.

Notre objectif n'est pas simplement de posséder un réseau

de vacances et d'activités multiples mais d'en assurer le fonctionnement dans les meilleures conditions, à la satisfaction de tous et de développer des activités à contenu.

**Pour toutes ces raisons**, la C.M.C.A.S. de Seine et Marne fait appel à vous afin que dans la mesure de vos possibilités, de vos goûts ou de vos aptitudes, vous rejoigniez les collègues qui, à tous les niveaux, apportent une contribution efficace à la vie de la CCAS. et de votre C.M.C.A.S.

## CONVOYAGE : POURQUOI PAS VOUS ?



Les enfants âgés entre 6 et 14 ans doivent être accompagnés du point de rassemblement jusqu'au Centre de vacances.

Le convoyage doit être tout d'abord un moment de bonheur pour tous puisqu'il signifie pour chaque enfant le départ pour des vacances tant attendues, et le retour, la tête remplie de souvenirs.

Le voyage fait partie intégrante du séjour et doit respecter les principes et la démarche du projet éducatif des Electriciens et Gaziers et de la



Convention des Droits des jeunes dans les séjours CCAS.

### Qui peut-être convoyeur ?

Tous les bénéficiaires actifs, leurs conjoints et leurs enfants âgés de 20 ans et plus. Nous n'oublions pas les inactifs qui sont aujourd'hui le pilier des convoysages.

Les parents sont bien entendu les bienvenus et ils seront mis en priorité sur le convoi de leurs enfants.

### Les frais de voyage ?

L'intégralité des frais est prise en charge par la CCAS (transport, hébergement, repas, petit-déjeuner ainsi que le transit entre votre domicile et le lieu de rassemblement), restera à votre charge juste un peu de votre temps !

Alors si vous pensez pouvoir encadrer des enfants, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre SLV pour votre inscription pour les prochains convoysages. Toutes les bonnes volontés seront retenues pour que le convoysage des enfants se passe dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Assistante Sanitaire et Sociale  
Martine LANOUE

## Challenge INTER SLV

C'est sous une météo favorable que s'est déroulé notre challenge INTER S.L.V.

Cette course toujours appréciée par les concurrents s'est bien sûr déroulée dans un bon climat de sportivité et d'amicalité.

A la suite de la course, le Président de la CAS de Seine et Marne a remis les classements et les différentes coupes.

Un pot de fin de course, pour conclure l'activité, se déroula dans la plus grande convivialité.

Le classement

- 1 SLV 10 Dammarie les lys
- 2 SLV 01 Melun
- 3 SLV MIXTE de Nangis - Croissy - CCAS Picardie

Voilà, que vous dire de plus sinon à l'année prochaine pour un nouveau défi



SLV10  
Alain RONGEON

## Escapade en BRETAGNE



Le bureau de la SLV 4 a organisé une escapade en BRETAGNE du 21 au 24 Septembre 2010.

46 personnes étaient inscrites à ce séjour.

L'hébergement s'est fait à l'institution des CAS du Finistère Morbihan à COLPO (près de VANNES). Nous étions confortablement installés, bon accueil

et repas excellents.

L'après-midi de notre arrivée, visite d'AURAY et du petit port de SAINT GOUSTAN.

Le soir, nous avons été heureux de recevoir un ancien qui a fait toute sa carrière à NANGIS et qui a toujours appartenu à notre SLV4. Aujourd'hui Denis VANDENBUSSCHE s'est retiré à CARNAC. Le lendemain après un réveil matinal, nous avons pris le bateau pour aller visiter BELLE-ILE (qui porte bien son nom).

Le troisième jour, nous nous sommes dirigés vers QUIBERON et sa côte sauvage et avons visité l'après midi, CARNAC et la TRINITE sur MER.

Tous les soirs nous avons une activité :

un conteur d'histoires locales qui nous a bien fait rire, des danses folkloriques Bretonnes où chacun a pu s'initier, cela après une dégustation de plateaux de fruits de mer.

Pour la dernière journée, le matin nous avons découvert le joli centre ville de VANNES et ses jardins fleuris.

Après le repas de midi, et un au revoir en fanfare en remerciement de l'accueil reçu par l'ensemble des bénévoles et du personnel de l'institution, nous avons pris le chemin du retour vers NANGIS.

Au dire de chacun, malgré la fatigue, ce séjour fut agréable et pensons déjà aux prochaines sorties.

Daniel LEFRANCOIS - SLV 4



## Mettez du bleu dans votre hiver, SEJOURS BLEUS

La Commission Santé Solidarité de la CMCAS Seine-et-Marne vous propose un séjour à **MORGAT du DIMANCHE 27 FEVRIER au DIMANCHE 13 MARS 2011** pour les pensionnés de plus de 75 ans.

L'Institution de MORGAT est nichée au creux de la Baie de Douarnenez. Elle est située face à l'océan que l'on peut contempler du restaurant et du point rencontre au travers de larges baies vitrées.

Dans ce lieu du « bout du monde », propice aux légendes, vous avez la possibilité de découvrir la richesse des traditions bretonnes et de ses contes. Vous pourrez à votre rythme, individuellement ou avec l'équipe d'encadrement, vous promener sur les sentiers côtiers, pratiquer des activités manuelles, vous réjouir des soirées proposées par l'équipe d'animation (dances folkloriques, chants de marins, soirées thématiques,



intervenants musicaux, cinéma).

Des repas régionaux vous seront proposés. Ces séjours sont une invitation à la bonne humeur, aux rencontres, à la détente et au repos.

Le transport est à la charge de la CMCAS. Monsieur et Madame MINARD seront vos accompagnants.

Pour vous faciliter le transfert de votre domicile à la C.M.C.A.S Seine et Marne, un collègue viendra vous chercher

chez vous. Nous vous communiquerons toutes les modalités à votre inscription.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de votre SLV.

Date de Forclusion le **JEUDI 3 FEVRIER 2010**

Monique BURRIEL  
Commission Santé Solidarité

### COEFFICIENTS SOCIAUX

ACTIVITE	INF.	2 313	3 864	5 032	5 793	6 585	7 346	8 133	8 896	9 685	10 445	11 826	13 545	15 477	18 883	23 039	28 108	Supér.	PRIX DE L'ACT.
	à 2 312	à 3 863	à 5 031	à 5 792	à 6 584	à 7 345	à 8 132	à 8 895	à 9 684	à 10 444	à 11 825	à 13 544	à 15 476	à 18 882	à 23 038	à 28 107	à 35 000	à 35 001	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	
DECOUVERTES ET ECHANGES AU CAMEROUN	101.17	116.16	127.40	138.64	153.63	168.61	183.60	198.59	213.58	228.57	243.55	258.54	273.53	288.52	299.76	311.00	322.24	333.48	413.33
Participation CMCAS	75.70%	72.10%	69.40%	66.70%	63.10%	59.50%	55.90%	52.30%	48.70%	45.10%	41.50%	37.90%	34.30%	30.70%	28.00%	25.30%	22.60%	19.90%	



## Vous êtes ou venez d'être en « Inactivité de Service »

Vous faites partie des Agents des Industries Electriques et Gazières, un petit coup de blues dans cette nouvelle vie alors venez nous rejoindre.

### Comment ?

Rien de plus facile, prenez la direction de l'Institution de VILLENEUVE ST DENIS et venez passer un bon moment de détente avec nous. Nombre d'Activités vous attendent, jeux de hasard, de société, belotte, tarot, concours de boules ... apportez nous aussi dans vos bagages, des idées nouvelles, des suggestions qui feront prospérer ces rencontres,

ces rendez-vous festifs, conviviaux, chaleureux et pourquoi pas aussi plein de sujets revendicatifs.

Quand ?

Pour connaître les coordonnées de nos présences, un jeudi sur deux, renseignez vous auprès de vos S.L.V.

A bientôt !



Comission Pensionnés  
René ESNAULT

## ROCK SELLER

Samedi 13 novembre, il a été proposé par la Commission Arts et Loisirs un repas dansant dans la salle Marcel Paul, à BOIS LE ROI,

Ce fut une soirée particulièrement réussie, tant par l'accueil du personnel de notre C.M.C.A.S de Seine et Marne que par le personnel du traiteur de la C.C.A.S.

L'apéritif et ses amuses bouche chauds et froids, le buffet varié, le tout accompagné d'un groupe musical d'une grande qualité, l'orchestre «ROCK SELLER»,



qui par ses musiciens et ses chanteurs a su nous transporter vers les grands succès à la fois Disco, Rock et musette, revêtant des costumes correspondants aux différentes époques ...c'est donc

dans une très bonne ambiance que chacun selon son âge a pu danser à sa guise.

D'ailleurs, on ne s'y trompe pas, la piste de danse n'a pas désemplie. Pour ma part c'était une première et aujourd'hui je peux dire que j'ai hâte d'y retourner en 2011.

Gisèle MAISON - SLV 1

## Salon «peinture et sculpture» 2010

Le 5ème SALON « PEINTURE ET SCULPTURE » s'est tenu du 15 au 17 octobre 2010 à la Salle Marcel PAUL à BOIS LE ROI.



Organisé par la Commission Arts et Loisirs de notre CMCAS, d'année en année, il attire toujours autant d'exposants peintres et sculpteurs de qualité et draine un nombre grandissant de visiteurs. En effet, le vernissage du Vendredi 15 octobre 2010 qui a donné, à 18 heures, le coup d'envoi de l'ouverture de ce salon a accueilli pas moins de 200 visiteurs.

Jusqu'au 17 octobre 2010, 58 exposants ont présenté à un public conquis 197 œuvres de techniques variées, huiles, aquarelles, pastels, acryliques et des sculptures exécutées dans divers

matériaux.

Une artiste a également présenté sa technique de peinture sur porcelaine avec des objets joliment décorés.

Le vote du public a recueilli 212 voix, gage s'il en est de la fréquentation de ce salon et 45 œuvres ont été primées sur 197.

Nous remercions les bénévoles qui ont permis la réussite de cet événement, tant pour le montage et démontage des panneaux avec mise en place de l'éclairage et de la décoration de la salle, que pour la longue séance d'accrochage des tableaux (harmonie des couleurs et des sujets oblige !).

Un grand merci, également à celles et ceux qui ont pris sur leur temps de week-end pour assurer les permanences de présence à cette exposition.

En résumé, une très belle réussite dont le renouvellement est prévu pour novembre 2011.

Faisons que ce salon soit toujours d'aussi grande qualité artistique et fertile en nouveaux talents !

Martine CABANERO - SLV 1

## Les brochets et les black bass du soleil

La CMCAS de Seine et Marne avec l'appui de sa Section Pêche a organisé du 12 au 19 juin 2010 un séjour de pêche au centre d'Orellana situé en Espagne, précisément en Extramadure (300 kms au sud de Madrid), région riche en lacs de barrages recelant une forte population en brochets et en black-bass.

A notre disposition, bateaux entièrement équipés, (moteur thermique pour les grands trajets, moteur électrique pour des approches discrètes sur chaque poste de pêche et échosondeur pour apprécier la hauteur d'eau) en somme les ingrédients qui nous permirent de prendre de belles pièces (brochets, blacks bass étaient au rendez-vous ...) Ces 6 jours passés en compagnie de nos guides de pêche, nous ont laissé



un souvenir inoubliable. Le paysage est grandiose. Beaucoup de poissons pris et d'innombrables touches et de décrochages ... mais également le souvenir de merveilleux moments passés au rythme espagnol entre les 7 collègues embarqués sur ce séjour.

Philippe MARCHAND  
Président de la Section Pêche

## Repas 40 ans



Repas des Pensionnés du 26 Octobre 2010 à la salle des fêtes de Melun

Le 26 Octobre 2010, beaucoup de collègues Retraités ont répondu présents pour fêter les 40 ans de le CMCAS de Seine et Marne.

Cette journée fut une réussite à tout point de vue, tant pour l'ambiance qui régnait dans la salle des fêtes de MELUN, du fait de l'animation qui était de grande qualité, avec un excellent spectacle, mais aussi les retrouvailles avec des collègues que l'on n'avait pas revus depuis longtemps de par l'étendue du département.

Nous avons eu le plaisir de retrouver les anciens Présidents de notre CMCAS : Marcel NAOURI fondateur de la CAS MELUN, Claude COBIGO, Jean-Pierre KNOCKAERT, Patrick GUILLOT, et notre Président actuel Hamid NIATI, un seul n'a pu être présent du fait des grèves Henri BRUSQ.

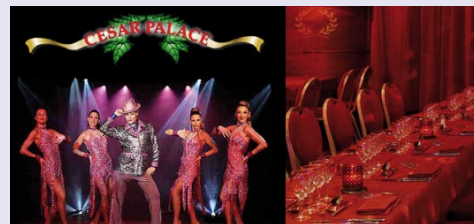
Au nom de la commission pensionnés, je remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée, pour leur dévouement, sans oublier le personnel de la C.M.C.A.S.de Seine et Marne, qui lui aussi a fait le maximum pour cette journée, et très particulièrement : Carole, Judith, Alain, Thierry et Patrice.

En solidarité avec les collègues Actifs en Grève, une quête a été organisée et a rapportée 1304 Euros, un très grand merci aux donateurs.

Le Président de la Commission Pensionnés  
Jean-Claude FRANCOIS

## César Palace

Samedi 6 novembre 2010



Dans la plus pure tradition des cabarets parisiens, le César Palace, occupe la salle résonnant au doux nom de «Cour des Miracles», situé à côté de la tour Montparnasse. Durant cette soirée, un dîner spectacle ambiance «cabaret» avec un repas bien apprécié nous a été chaleureusement proposé, agrémenté de trois artistes différents : un humoriste, un superbe numéro visuel de Jérôme Murat et enfin, un très bon imitateur-chanteur qui avait à son actif de nombreuses voix, entourés de la troupe de danseurs «OUHLALA». Deux heures de rire et de bonne humeur, bonnes pour la santé.

Catherine GOULLEY - SLV 3

## « CARMEN » Opéra en Plein Air

Au Château de Fontainebleau  
Le samedi 25/09/2010

Cette année, l'Opéra en plein air « Carmen » de Georges BIZET, œuvre de grand répertoire, a été donné au Château de Fontainebleau, animant ainsi l'une des plus prestigieuses façades de notre région, réunissant à l'occasion de cette tournée le grand public avec des talents lyriques, futures voix de demain. La troupe qui comptait 115 artistes y recréa le Séville du XIXème siècle, et ce,



sous une météo encore correcte mais déjà un peu fraîche...une idylle d'un soir entre Fontainebleau et la gitane fatale de Bizet.

Marie-Line - SLV 1

## Journée femmes agents à Montmartre



« C'est dans la bonne humeur générale, malgré un temps pluvieux que cette journée Femmes Agents s'est déroulée, tout en soutenant, pour celles grévistes, l'action sur les Retraites de ce Jeudi 27 mai 2010.

La matinée fut consacrée à la visite de

Montmartre, avec les commentaires avisés de Françoise et Daniel. Du Moulin Rouge, nous sommes passées par le café d'Amélie Poulain, place du Tertre ensuite l'église Saint Vincent puis le Cabaret « Chez ma Cousine ».

Après un repas copieux, nous avons assisté à un spectacle captivant et joyeux. Une promenade digestive nous a conduites au Sacré Cœur avec un panorama dégagé sur Paris.

Bonne humeur et humour étaient au Rendez-vous pour cette journée !! Vivement l'année prochaine.... »

Un collectif de Femmes Agents.

## Puy du Fou

Cet été, c'était un WE magique que nous a proposé la SLV 1, chacun a vécu et pour certains c'était une première, la rêverie au PUY DU FOU. Dans ce grand parc nous avons trouvé des spectacles époustouflants, le passé ressurgissait nous retrouvions comme dans nos livres d'histoire, nos rois, nos chevaliers, nos mousquetaires, l'évocation des invasions Vikings, des combats en arènes de gladiateurs, des courses de chars à 4 chevaux, le rêve aussi avec les oiseaux et les rapaces qui évoluaient au dessus de nos têtes. N'oublions pas le grand spectacle du soir le Cinéscénie ou 3000 bénévoles nous racontent l'histoire de leur région, l'air, le feu et l'eau



qui accompagnaient majestueusement cet ensemble.

Sans oublier le bon accueil et les bonnes tables qui nous ont été proposés, le tout avec une ambiance chaleureuse dans un soucis de partage avec tous les collègues présents que se soit des actifs et retraités ou des enfants, des moments comme il en faudrait beaucoup.

Gisèle MAISON - SLV 1

## Soulac 2010



C'est lors d'un Week-end ensoleillé qu'a eu lieu le traditionnel festival des énergéticiens 2010 à SOULAC sur Mer.

Ce n'est pas moins de 18000 festivaliers qui ont participé à cette évènement, pour échanger et discuter sur des thèmes comme, la solidarité, le partage des richesses et d'autres d'actualité tout en assistant aussi aux nombreux concerts. Bien sûr ce festival ne saurait être une réussite sans les bénévoles et les bâtisseurs présents, avant, pendant et après le festival qui ont œuvré toute l'année pour la bonne réussite de cet évènement. Encore une fois merci à toutes et à tous et vivement SOULAC 2012 !!!

La commission Jeunes Agents

## Repas champêtre



Comme chaque année, la slv 04 organisait à la salle communale de Rampillon, sa traditionnelle journée champêtre.

C'est donc le jeudi 24 juin que 60 bénéficiaires se retrouvèrent par un temps agréable dans une ambiance sympathique et conviviale.

Après l'apéritif servi par les membres du bureau, le buffet froid préparé par un traiteur de Nangis (le p'tit traiteur) fut très apprécié.

L'après-midi fut comme à l'accoutumé trop courte et c'est vers 17h30 que les participants se séparèrent avec regret, tout en n'oubliant pas de se donner rendez-vous l'année prochaine.

Un grand merci à Monique et Marcel pour les bigarreaux.»

Le bureau de la SLV 4, Pierrick SALITRA

## Sortie Champignons



C'est le jeudi 24 Octobre, que nous avons fait notre sortie habituelle « Champignons ».

Malgré le nombre de personnes, nous n'étions pas moins de 32 et une bonne marche, la cueillette fut légère. Le mycologue bénévole Monsieur PILLOT et son épouse, nous ont donné une explication complète sur toutes les sortes de champignons trouvés (variétés comestibles ou non). Nous tenons à les remercier pour leurs compétences et leur patience.

Nous nous sommes retrouvés autour d'un repas pour échangeant des propos sur notre cueillette et la gastronomie l'emportant, les possibilités de cuisiner les champignons.

Daniel LEFRANCOIS - SLV 4

**Arbre de Noël 2010**  
Une belle journée pour les enfants

